

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 284

6 février 2013

SOMMAIRE

ADM Luxembourg S.à r.l.	13604	NA Renewable Energy S.C.A., SICAV-FIS	13586
Alteria	13616	NBIM Otto NKE S.à r.l.	13616
Binsfeld Immobilière S.à r.l.	13587	Newcip S.A.	13588
Carshine S.A.	13586	Participations A & F S.A.	13632
Cashmere Centre S.à r.l.	13621	Sanest-Lux S.A.	13632
CC Holdco (Luxembourg) S.à r.l.	13587	Scaht Architecture & Développement S.A.	13630
Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesell- schaft	13587	Serinya Invest S.A.	13630
Flowersun S.A.	13602	Sherwood Properties S.A.	13631
Fly Catering International S.A.	13603	Sideralloys S.A.	13630
Fourment Management S.A.	13627	Sideralloys S.A.	13629
Gand Real Estate S.A.	13601	Sitassur S. à r.l.	13630
G.B.M. SPF	13627	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l.	13630
getinternet S.à r.l.	13587	S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Partici- pation Financière)	13588
G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l.	13627	Stader GmbH	13631
Harysports	13628	Star German Properties S.à r.l.	13631
Hellenger Café	13628	Steeg S.A.	13631
Henley Investissements S.A.	13627	Stone S.A.	13631
Herta S.A.	13601	Sunlight Partners, S.à r.l., SPF	13588
Immolangues S.à r.l.	13629	T.G.A. Immobilière S.A.	13632
Innovations & Services S.A.	13629	The Roman Square S.A.	13632
Innovative Investments S.A.	13628	The Roman Square S.A.	13632
IVM Holdings S.à r.l.	13603	Vicuna Holdings S.A.	13614
IVM Holdings S.à r.l.	13606	Weatherford HCC Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	13621
Jewel Partners S.C.	13603	Westfield Investments S.à r.l.	13610
Joje S.A.	13604	World Software Services S.A.	13611
KEDI 2 & 3 Holdings S.à r.l.	13611	World Software Services S.A.	13621
KPI Retail Property 5 S.à r.l.	13614		
Millipore International Holdings S.à r.l. ..	13606		
Monyx Fund	13616		
Multimet S.A. - SPF	13586		

NA Renewable Energy S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 158.759.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für NA Renewable Energy S.C.A., SICAV-FIS**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2013001927/12.

(130001186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Multimet S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.678.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 31 décembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 31 décembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour MULTIMET S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013001921/23.

(130001204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Carshine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 54.305.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 8 décembre 2011

M. Marc NEU, demeurant à L - 8366 Hagen, 3 Cité P Braun

Madame Francine NEU, demeurant à B-6700 Arlon, 31 Rue Sainte Aldegonde Sterpenich

M. Gabriel CATANIA, demeurant à L-1311 Luxembourg, 19 boulevard Marcel Cahen

Et du Commissaire aux Comptes:

M. Biagio AGNELLO, demeurant à B- 4160 ANTHISNES

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix la prolongation du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes précités jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

M. Marc NEU / M. Gabriele CATANIA / Mademoiselle Candy Demeyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013001595/19.

(130001015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

CC Holdco (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.337.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31/12/2011 (rectificatif du dépôt des comptes consolidés déposés le 03/01/2013 n° L130000711) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001599/12.

(130001045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.239.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Januar 2013.

Für Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A

Référence de publication: 2013001585/15.

(130001435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Binsfeld Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 101.563.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013001570/12.

(130000727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

getinternet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 146.353.

—
Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Mit Wirkung vom heutigen Tage wird Herr Stefan SCHMIDT, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Am Kandelbach 20, von seinem Amt als Geschäftsführer abberufen.

Wasserbillig, den 31.12.2012.

FIVE FINANCIALS HOLDING S.A.

Gesellschafterin

Référence de publication: 2013001471/15.

(130001146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation Financière), Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 90.969.

Par la présente, je vous informe démissionner avec effet immédiat au jour de la présente, des fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation Financière) établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée en date du 15 janvier 2003, par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.90.969.
Luxembourg, le 1^{er} janvier 2013. Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.
Référence de publication: 2013001454/13.
(130000050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Newcip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 123.006.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 octobre 2012

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jean-Paul Goerens, ayant son adresse au 6, Lacets Saint Léon MC-98000 Monaco (Monaco)
- Madame Simone Retter, ayant son adresse professionnelle au 14 avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg
- Monsieur Stefano Pessina
- Madame Ornella Barra

ainsi que le mandant de Commissaire aux comptes de EURADIT S.à.r.l., ont été reconfirmés pour la durée de six ans, avec effet immédiat, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2017 qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

NEWCIP S.A.
Simone Retter

Référence de publication: 2013001450/21.

(130000544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Sunlight Partners, S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 173.768.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Delosch, civil law notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Francisco Felix Rodriguez, born on October 10, 1973 in Spain, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,
duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 7, 2012 in Miami;
- 2) Kian Esteghamat born on June 20, 1965 in Iran, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,
duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 6, 2012 in New York; and
- 3) Elias Esber, born on June 3, 1969 in Venezuela, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 12, 2012 in Santo Domingo.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Sunlight Partners, S.à r.l., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in the law of 11 May 2007 relating to the creation of a *société de gestion de patrimoine familial* ("SPF"), excluding any commercial activity.

3.2 The Company is authorised to hold a participation interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

3.3 In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment of its purpose remaining always, however, within the limits established by the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the municipality of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), consisting of twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the

date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

8.6 The Company's shares may only be transferred to eligible investors as defined in article 3 of the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) class A manager (the "Class A Manager") and at least one (1) class B manager (the "Class B Manager"), who need not be shareholders of the Company. The board of managers operates as a collective body in charge of the Company's management. It exercises all representation.

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of at least one Class A Manager, together with one Class B Manager, or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2013.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) Francisco Felix, aforementioned, paid five thousand United States Dollars (USD 5,000.-) in subscription for five thousand (5,000) shares;

2) Kian Esteghamat, aforementioned, paid five thousand United States Dollars (USD 5,000.-) in subscription for five thousand (5,000) shares; and

3) Elias Esber, aforementioned, paid ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) in subscription for ten thousand (10,000) shares.

In total, twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) were paid for twenty thousand (20,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand euro (EUR 1.000.-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1) The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2) The following person is appointed for an unlimited duration with immediate effect as Class A Manager of the Company:

Seren S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 110.588.

3) The following persons are appointed for an unlimited duration with immediate effect as Class B Managers of the Company:

a) Francisco Felix Rodriguez, born on October 10, 1973 in Spain, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Elias Esber, born on June 3, 1969 in Venezuela, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

4) The address of the Company's registered office is set at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant le soussigné Maître Delosch, notaire de droit civil de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Francisco Felix Rodriguez, né le 10 octobre 1973 en Espagne, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Miami le 7 octobre 2012;

2) Kian Esteghamat, né le 20 juin 1965 en Iran, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 6 décembre 2012;

3) Elias Esber, né le 3 juin 1969 au Venezuela, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Santo Domingo le 12 novembre 2012;

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Sunlight Partners, S.à r.l., SPF» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que défini dans la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

3.2 La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet dans les limites instaurées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

8.6 Les parts sociales de la société peuvent seulement être transférées à des investisseurs éligibles définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création de SPF.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation

à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le «Gérant de Classe A») et d'au moins un (1) gérant de classe B (le «Gérant de Classe B»), qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Le conseil de gérance fonctionne comme un organe collectif en charge de la gérance de la Société. Il représente et engage la Société.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit

d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

21.1 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création de SPF telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Francisco Felix, susnommé, a payé cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) pour la souscription de cinq mille parts (5.000) parts sociales.

2) Kian Esteghamat, susnommé, a payé cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) pour la souscription de cinq mille (5.000) parts sociales.

3) Elias Esber, susnommé, a payé dix mille dollars des Etats-Unis (USD 10.000,-) pour la souscription de dix mille (10.000) parts sociales.

Au total vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) ont été payés pour vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) La personne suivante a été nommée Gérant de Classe A de la Société avec effet immédiat:

Seren S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 110.588.

3) Les personnes suivantes ont été nommées Gérants de Classe B de la Société avec effet immédiat:

a) Francisco Felix Rodriguez, né le 10 octobre 1973 en Espagne, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg; et

b) Elias Esber, né le 3 juin 1969 au Venezuela, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux représentants des comparants, les représentants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DIESEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15353. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171105/689.

(120225522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Herta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 146.798.

Par la présente je porte à votre connaissance ma démission du poste d'Administrateur au sein de la société HERTA S.A. avec siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, n° RC B146798 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Patricia LAMOULINE.

Référence de publication: 2013001447/10.

(130000039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Gand Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.779.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GAND REAL ESTATE S.A.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.779, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2467 du 9 octobre 2008.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Martine ZELLINGER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert MANCIOCCHI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 2652 du 27 octobre 2012, et

numéro 2747 du 13 novembre 2012;

b) dans le Lëtzebuurger Journal

le 27 octobre 2012, et

le 13 novembre 2012.

c) dans le Quotidien

le 27 octobre 2012, et

le 13 novembre 2012.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cent actions (100) actions en circulation, deux (2) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour a été tenue le 25 octobre 2012 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre Hoffmann, né à Luxembourg, le 7 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur tous les pouvoirs conférés par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur est autorisé à accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la société et la réalisation de ses actifs.

Le liquidateur est en outre autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur pourra également déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminés, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la société conformément à l'article 148 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58160. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169657/77.

(120224831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Flowersun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.577.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001720/16.

(130001343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Fly Catering International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.236.

—
EXTRAIT

M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael Boitsfort (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 31 décembre 2012 de son mandat d'administrateur de la société FLY CATERING INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 156.236 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2013001721/15.

(130001216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

IVM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.057.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 12 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2013;

- de nommer:

* Monsieur Leslie PERLMAN, né le 1^{er} septembre 1959 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant professionnellement au 39, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée.

* Mademoiselle Moira Lynne POTGIETER, née le 2 février 1970 à Chinhoyi, Zimbabwe, demeurant professionnellement au 39, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Jan Willem OVERHEUL

Mandataire

Référence de publication: 2013001825/23.

(130001173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Jewel Partners S.C., Société Civile.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 4.575.

—
Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 3 janvier 2013 que:

Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

L'adresse de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001826/15.

(130001236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Joje S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 30A, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 159.649.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013001828/13.

(130001212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

ADM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.648.

In the year two thousand and twelve, on the 12th of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

ADM WORLDWIDE HOLDINGS LP, Scotiabank Building, 4th Floor, P.O. Box 268, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Stéphanie LIEGEOIS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initiated ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of ADM LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 88648.

The appearing party declares and requests the undersigned notary to state resolutions on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the financial year of the Company so that it shall commence on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of the same year and that the financial year commencing on the first July 2012 of the Company shall end on December 31, 2012.

2. Subsequent amendment of Article 15 of the articles of association of the Company.

The following resolutions are taken:

First resolution

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company so that it shall commence on the the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of the same year. The sole shareholder further decides that the financial year commencing on the first July 2012 of the Company shall end on December 31, 2012.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend Article 15 of the articles of association of the Company, which from now read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year."

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

ADM WORLDWIDE HOLDINGS LP, Scotiabank Building, 4th Floor, P.O. Box 268, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de ADM LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88648.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année et que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2012 de la Société se terminera le 31 décembre 2012.

2. Modification subséquente de l'Article 15 des statuts de la Société.

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année. L'actionnaire unique décide en outre que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2012 de la Société se terminera le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'Article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LIEGEOIS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2012. Relation: EAC/2012/16647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000050/80.

(120226214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

IVM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.057.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société datées du 17 décembre 2012

Le gérant unique de la Société a décidé en date du 17 décembre 2012, de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 39, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013001823/16.

(130000954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 126.163.700,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

Depot rectificatif du depot No.L120217746 du 18/12/2012

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December at 5.00 p.m. (Luxembourg time)

Before Maître Blanche MOUTRIER, the Undersigned, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting and Sole Shareholder's decisions of Millipore International Holdings S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of 126,163,700 (one hundred twenty-six million one hundred sixty-three thousand seven hundred), having its registered office at 2a Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Commerce and Companies Registry under the number B 148420, incorporated under the laws of Luxembourg by deed enacted by the above-mentioned, Maître Blanche MOUTRIER, on 5 October 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 21 October 2009, n°2,066, page 99,123, last amended by deed enacted of the above-mentioned Maître MOUTRIER on 16 October 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 4 November 2009, n°2,157, page 103,498 (the "Meeting").

The Meeting is presided by Mr. Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat, professionally residing at 2a Boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840.

The chairman appointed as secretary Mr. Daniel NERL, Avocat, professionally residing at 2a Boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Laura OPREA, private employer, professionally residing at 2a Boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840.

At the Chairman's request the Meeting states that:

I.- The Company's Sole Shareholder EMD Millipore Corporation, a Massachusetts corporation organized and existing under the laws of the Commonwealth of Massachusetts, United States of America ("USA"), with registered office at 290 Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA, registered with the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division, under file number 042170233, (the "Sole Shareholder") is present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list.

That list and proxy, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain attached hereto to be registered with the minutes;

II.- It appears from the attendance list that the 12,616,370 (twelve million six hundred sixteen thousand three hundred and seventy) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, representing the entire Company's share capital are represented at this Extraordinary General Meeting. The Sole Shareholder declares having been informed of the Meeting agenda beforehand and declares having waived all convening requirements and formalities; and

III.- The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

Agenda

1. Decision to restate the Ordinary Shares into class A and class B Shares;

2. As a consequence of the first decision, decision to convert:

- 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) ordinary Shares with a par value of EUR 10 (ten euros) each to class A Shares (the "Class A Shares") with a par value of EUR 10 (ten euros) each, and
- 104,276 (one hundred four thousand two hundred seventy-six) ordinary shares with a par value of EUR 10 (ten euros) each to class B Shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 10 (ten euros) each;

3. Amendment of Articles 6.1, 7. and 16. of the Articles of Association ("Articles") to reflect the above-mentioned conversion, which are included in their entirety in the decision of these Meeting minutes approving; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following decisions have been taken:

First decision

The Sole Shareholder resolves to restate the Ordinary Shares into class A and class B Shares.

Second decision

As a consequence of the first decision, the Sole Shareholder resolves to convert:

- 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) ordinary Shares with a par value of EUR 10 (ten euros) each to class A Shares (the "Class A Shares") with a par value of EUR 10 (ten euros) each, and
- 104,276 (one hundred four thousand two hundred seventy-six) ordinary shares with a par value of EUR 10 (ten euros) each to class B Shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 10 (ten euros) each.

Third decision

To bring the Company's Articles in compliance with the foregoing statements and decision, the Sole Shareholders resolves to amend the Articles 6.1, 7. and 16. which shall now read as follows:

Art. 6.1.

"6.1 The subscribed and fully paid-in share capital is set at EUR 126,163,700 (one hundred twenty-six million one hundred sixty-three thousand seven hundred euros), represented by 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) Class A Shares (the "Class A Shares") and 104,276 (one hundred four thousand two hundred seventy-six euros) Class B Shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 10 (ten euros) each (collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share")."

Art. 7.

" Art. 7. Shares.

7.1 Each Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with the provisions set out in these Articles.

7.2 The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 The Company may acquire its own Shares subject to the limits provided by the Law of 1915. The Company shall not directly or indirectly by means of a loan, guarantee, provision of security or otherwise, give any financial assistance for the purpose of any third party's actual or proposed acquisition of any Company shares, but nothing in these Articles shall prohibit transactions permitted under the Law of 1915.

7.4 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of the Shares shall be allocated to a share premium reserve freely available to the Company. The share premium account may be distributed by the Sole Manager or by unanimous vote of the Board of Managers to the Shareholders commensurate to their shareholding in the Company or to the holder(s) of one class of Shares only. In case of a share premium distribution solely to the holder(s) of one class of Shares ("first class"), a per share amount equal to the amount previously distributed to the holder(s) of the first class of Shares, accrued at an arm's length interest rate from such distribution date, shall be allocated to the holder(s) of the other class of Shares ("second class") out of any future distribution before any further share premium distribution on the first class of shares is made. The arm's length interest rate shall be determined by the Sole Manager or by the Board of Managers."

Art. 16.

" Art. 16. Distribution of Profits.

16.1 Every year, five percent (5%) of the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be mandatory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason, the legal reserve falls below 10 percent (10%) of the share capital.

16.2 The balance of the net profits may be distributed to the Sole Shareholder or to the Shareholders commensurate to their shareholding in the Company or distributed to the holder(s) of one class of Shares only by decision of the Sole Shareholder or by unanimous vote of the Shareholders, subject to the provisions under Article 16.5 below. However, the Sole Shareholder or the Shareholders may decide, by the majority vote determined by the relevant laws, that the

profit, after deduction of the legal reserve, be either carried forward or transferred to a freely available extraordinary reserve.

16.3 The Sole Manager or the Board of Managers by unanimous vote may decide to make a distribution of interim dividends to the Sole Shareholder or to the Shareholders commensurate to their shareholding in the Company or to the holder(s) of one class of Shares only, subject to the provisions under Article 16.5 below. A decision to distribute such dividends may only be taken on the basis of interim accounts which evidence that the Company has sufficient distributable reserves to fund the distribution. Should Luxembourg law provide that management can decide on the distribution of interim dividends, these Articles herewith authorize the Sole Manager or the Board of Managers to decide on such a distribution under the conditions provided for by the applicable law.

16.4 The amount capable of being distributed as an interim dividend shall not exceed the amount of net profits realized since the close of the business year immediately preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

16.5 In case of a dividend distribution or interim dividend distribution solely to the holder(s) of one class of Shares ("first class"), a per share amount equal to the amount previously distributed to the holder(s) of the first class of Shares, accrued at an arm's length interest rate from such distribution date, shall be allocated to the holder(s) of the other class of Shares ("second class") out of any future distribution before any further dividend distribution or interim dividend distribution on the first class of shares is made. The arm's length interest rate shall be determined by the Sole Manager or by the Board of Managers."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at approximately € 1,200.-.

However, all of the appearing parties expressly agree to be held jointly and severally liable for payment to the notary of the above-mentioned costs, expenses, fees and charges.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned at 5:30 p.m. (Luxembourg time).

In witness whereof, we, the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg on the day, month, year and time stated at the beginning document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons, and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le septième jour de décembre à 17 heures (heure de Luxembourg)

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique, de Millipore International Holdings S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de 126.163.700 EUR (cent vingt-six millions cent soixante-trois mille sept cents euros), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2a Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 148420, constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2009 par Maître Blanche MOUTRIER, notaire préqualifiée, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 21 octobre 2009, n°2.066 page 99.123 et dont les dernières modifications résultent d'un acte reçu par Maître MOUTRIER, précitée, le 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 4 novembre 2009, n°2.157, page 103.498 (ci-après «l'Assemblée»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat, demeurant professionnellement à 2a Boulevard Joseph II, L-1840Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel NERL, Avocat, demeurant professionnellement à 2a Boulevard Joseph II, L-1840Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laura OPREA, employée privée, demeurant professionnellement à 2a Boulevard Joseph II, L-1840Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique, EMD Millipore Corporation, une société du Massachusetts, organisée et existante selon les lois du «Commonwealth» du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique («USA»), ayant son siège social au 290, Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA et immatriculée auprès du «Commonwealth» du Massachusetts, Division Sociétés, sous le numéro 042170233 est présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec les minutes.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.616.370 (douze millions six cent seize mille trois cent soixante-dix) parts sociales avec une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'Associé Unique déclare avoir été informé de l'Ordre du Jour de la Réunion au préalable et déclare avoir renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation;

III.- La Réunion est donc valablement constituée et peut valablement délibérer et décider selon l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier les Parts Sociales Ordinaires en Parts Sociales de catégories A et B;

2. Comme conséquence de la première décision, décision de convertir:

- 12.512.094 (douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune en parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune; et

- 104.276 (cent quatre mille deux soixante-seize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune en parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune;

3. Modification afférente des Articles 6.1, 7. et 16. des statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), reflétant la conversion telle que mentionnée ci-avant, lesquels seront repris intégralement dans la décision afférente de l'Assemblée.

4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les décisions suivantes ont été prises:

Première décision

L'Associé Unique décide de modifier les Parts Sociales Ordinaires en Parts Sociales de catégorie A et B.

Deuxième décision

Comme conséquence de la première décision, l'Associé Unique décide de convertir:

- 12.512.094 (douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune en parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune; et

- 104.276 (cent quatre mille deux soixante-seize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune en parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Troisième décision

Afin de mettre les Statuts de la Société en concordance les déclarations et la décision précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les Articles 6.1, 7. et 16. qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 6.1.

«6.1 Le capital souscrit et entièrement libéré est fixé à EUR 126.163.700 EUR (cent vingt-six millions cent soixante-trois mille sept cents euros) représenté par 12.512.094 (douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze) parts sociales de catégorie A (ci-après les «Parts Sociales de catégorie A») et par 104.276 (cent quatre mille deux cent soixante-seize) parts sociales de catégorie B (ci-après les «Parts Sociales de catégorie B»), d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune (ci-après désignée ensemble les «Parts») et chacune comme une «Part».)»

Art. 7.

« Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Chaque Part donne droit à son propriétaire à une portion des actifs et bénéfiques de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts.

7.2 Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis.

7.3 La Société peut acquérir ses propres Parts sous les limites établies par la Loi de 1915. La Société ne peut, directement ou indirectement par le biais d'un prêt, de garantie, la fourniture de sûretés ou autre, donner toutes aides financières aux fins de l'acquisition effective ou future par tout tiers des Parts de la Société, sans pour autant que les présents Statuts n'interdisent les opérations expressément admises conformément à la Loi de 1915.

7.4 Tout montant de prime d'émission versé en complément de la valeur nominale des Parts sera alloué à une réserve de prime d'émission qui sera à la libre disposition de la Société. La réserve de prime d'émission pourra être distribuée par le Gérant Unique ou par un vote unanime du Conseil de Gérance aux Associés proportionnellement à leur participation dans la Société ou au titulaire(s) d'une catégorie de Parts seulement. En cas de distribution de prime d'émission au/aux titulaire(s) d'une catégorie de Parts seulement (ci-après «Première Catégorie»), un montant égal par Part au montant précédemment distribué au/aux titulaire(s) de la Première Catégorie de Parts augmenté des intérêts aux taux du marché depuis la date de distribution, sera alloué au/aux titulaire(s) de l'autre catégorie de Parts (ci-après «Seconde Catégorie») qui sera prélevé sur tous montants à distribuer avant qu'une nouvelle distribution de prime d'émission ne

puisse être effectuée au Profit de la Première Catégorie de Parts. Le taux du marché des intérêts sera déterminé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance.»

Art. 16.

« Art. 16. Distribution des profits.

16.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales applicables, chaque année, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Le Solde des bénéfices nets peut-être distribué à l'Associé Unique ou aux Associés en proportion de leur participation dans la Société ou au/aux titulaire(s) d'une catégorie de Parts seulement par décision de l'Associé Unique ou par un vote unanime des Associés, conformément aux dispositions de l'Article 16.5 ci-après. Toutefois, l'Associé Unique ou les Associés peuvent décider, par un vote à la majorité prévue conformément aux dispositions légales applicables, que le bénéfice, déduction faite de la réserve légale, soit reporté ou transféré à une réserve spéciale disponible.

16.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, par un vote unanime, peut décider de procéder à une distribution d'acompte sur dividendes à l'Associé Unique ou aux Associés en proportion de leur participation dans la Société, ou au/aux titulaire(s) d'une catégorie de Parts seulement, conformément aux dispositions de l'Article 16.5 ci-après. La décision de distribuer un acompte sur dividendes ne pourra être adoptée que sur la base de comptes intermédiaires reflétant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants pour financer la distribution. Si la législation luxembourgeoise prévoit que la gérance peut décider la distribution d'acomptes sur dividendes, les présents Statuts donnent pouvoir au Gérant Unique ou au Conseil de Gérance de procéder à une telle distribution selon les dispositions légales applicables.

16.4 Le montant susceptible d'être distribué comme acompte(s) sur dividendes n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

16.5 En cas de distribution de dividendes ou d'un acompte sur dividendes au/aux titulaire(s) d'une catégorie de Parts seulement (ci-après «Première Catégorie»), un montant égal par Part au montant précédemment distribué au/aux titulaire(s) de la Première Catégorie de Parts augmenté des intérêts aux taux du marché depuis la date de distribution, sera alloué au/aux titulaire(s) de l'autre catégorie de Parts (ci-après «Seconde Catégorie») qui sera prélevé sur tous montants à distribuer avant qu'une nouvelle distribution de dividendes ou d'acompte sur dividendes ne puisse être effectuée au Profit de la Première Catégorie de Parts. Le taux du marché des intérêts sera déterminé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte notarié, s'élève à environ € 1.200,-.

Toutefois, toutes les parties comparantes acceptent d'être expressément tenues solidairement responsables quant au paiement des frais, dépenses, rémunérations ou charges ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures et 30 minutes (heure de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et traduit, les comparants a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussignée qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences-entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: FRANCOIS, NERL, OPREA, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/12/2012. Relation: EAC/2012/16390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168057/254.

(120222604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Westfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013001402/12.

(120226947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

World Software Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.089.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001410/10.

(130000424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

KEDI 2 & 3 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.580.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KEDI Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.550 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KEDI 2 & 3 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 22 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 308 of 4 February 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.580 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

2 To issue eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared KEDI Holdings S.a r.l., prementioned, (the "Subscriber"), represented as aforementioned, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

KEDI Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), dont le siège social est situé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.550 (l' «Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de KEDI 2 & 3 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 308 du 4 février 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.580 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

2 Émission de onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu KEDI Holdings S.à r.l., prémentionnée (le «Souscripteur»), représenté en vertu d'une procuration susmentionnée, qui après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15357. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001003/140.

(120226808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Vicuna Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31/12/2012. Signature.

Référence de publication: 2013001394/10.

(120226931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

KPI Retail Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.115.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"BGP Investment S.à r.l.", a private limited liability company with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97795, holder of two hundred fifty (250) shares,

hereby represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 7th 2012, and

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "KPI Residential Property 5 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 9th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1008 October 8th, 2005

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 108115 (the "Company").

The sole shareholder, represented as there above mentioned, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder appoints Mr. Mark DUNSTAN, director of companies, born on February 11th 1962 in Melbourne, Australia, 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«BGP Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule et unique associée de "KPI Residential Property 5 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constitué suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1008 le 8 octobre 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 108115 (la "Société").

L'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Mark DUNSTAN, gérant de sociétés, né le 11 février 1962 à Melbourne, Australie, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59199. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170838/98.

(120225308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

NBIM Otto NKE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.594.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65600 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001929/10.

(130000830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Monyx Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 67.545.

EXTRAIT

Monsieur Patrik Burnäs a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001918/10.

(130001177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Alteria, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 173.776.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PARTS INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.712,

ici représentée par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 17 décembre 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «ALTERIA».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les trois cent dix (310) actions comme suit:

PARTS INVEST S.A., pré-qualifiée, trois cent dix actions	310
Total des actions: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
 - Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, né le 22 novembre 1973 à Haine-St-Paul (Belgique), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
4. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - PARTNERS SERVICES S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 89.823.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15352. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170429/250.

(120225791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

World Software Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.089.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001411/10.

(130000427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013001397/11.

(130000407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Cashmere Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 5, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 173.700.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 7th December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Intikhab Alam BHAT, director of companies, born on March 14, 1963 in Srinagar (India), residing at Umar Abad Zainakote, Distt Srinagar, PIN 190012 (India),

2. Mr Hakim Zaffar ALLI, director of companies, born on November 13, 1961 in Khanyar (India) residing at 70 2 Aad Sheshgari Mohalla Khanyar, Distt Srinagar, PIN 190012 (India),

both here represented by Mr Guy Schroeder, employee, residing professionally in L-4281 Esch-sur-Alzette, 7 rue Portland, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The purposes of the Company are:

The import and export and the retail business of carpets, handicrafts and all accessories.

The purpose of the Company is the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds.

The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights.

The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Cashmere Centre S.a r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the signature of the technical manager or by the joint signatures of the technical manager and the administrative manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting-shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by the majority of the shareholders (ii) owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2012.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

(1) Mr Intikhab Alam BHAT, pre-named,	6250 shares
(2) Mr Hakim Zaffar ALI, pre-named,	6250 shares
Total	12500 shares

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:

Administrative Managers:

- Mr Intikhab Alam BHAT, pre-named,
- Mr Hakim Zaffar ALI, pre-named.

Technical Manager:

- Mr Karsten ROLOFF, director of companies, born on June 5, 1964 in Salzgitter, residing professionally in L-2214 Luxembourg, 1, rue Nennig.

- 2) The address of the corporation is fixed at L-2551 Luxembourg, 5, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Mr Intikhab Alam BHAT, directeur de sociétés, né le 14 mars 1963 à Srinagar (Inde) demeurant à Umar Abad Zainakote, Distt Srinagar, PIN 190012 (Inde),

(2) Mr Hakim Zaffar ALI, directeur de sociétés, né 13 novembre 1961 à Khanyar (Inde) demeurant à 70 2 Aad Sheshgari Mohalla Khanyar, Distt Srinagar, PIN 190012 (Inde),

tous les deux ici représenté par Monsieur Guy Schroeder, employé privé, demeurant professionnellement à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'import et l'export et la commercialisation de tapis, objets artisanaux et tous les accessoires.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes.

La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Cashmere Centre S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les parts sociales à émettre comme suit:

(1) Mr Intikhab Alam BHAT, prénommé,	6250 parts sociales
(2) Mr Hakim Zaffar ALLI, prénommé,	<u>6250 parts sociales</u>
Total	12500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Résolutions des associés

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

Gérants administratifs:

- M. Intikhab Alam BHAT, prénommé;
- M. Hakim Zaffar ALLI, prénommé;

Gérant technique:

- M. Karsten ROLOFF, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2214 Luxembourg, 1, rue Nennig.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2551 Luxembourg, 5 avenue du X. Septembre.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à € 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des comparants susnommés, dûment représentés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHROEDER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/12/2012. Relation: EAC/2012/16369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169451/303.

(120223340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002415/10.

(130001547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

G.B.M. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 82.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013002414/11.

(130001827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Fourment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 115.890.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur – délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013002411/13.

(130001763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Henley Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.132.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2012

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013002458/20.

(130001715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Hellenger Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 15, Garerbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 114.657.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 décembre 2012, numéro 2012/2692 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 17 décembre 2012, relation: CAP/2012/4861 de la société à responsabilité limitée "HELLENGER CAFE", avec siège social à L-3334 Hellange, 15, Garerbiérg, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 114 657, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2006, publié au Mémorial C numéro 989 du 19 mai 2006, ce qui suit:

- Mesdames Maggy MICHELS-BURMER et Tammy MICHELS, seules associées, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 11 décembre 2012,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associées ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elles assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4439 Soleuvre, 82, rue d'Ehlerange.

Bascharage, le 27 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013002457/25.

(130001750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Harysports, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 3, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.324.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002455/10.

(130002055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Innovative Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 64.576.

—
I. Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2012

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENs en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Philippe RICHELLE ayant son adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

II. Changement d'adresse

La société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN et de Monsieur Christophe BLONDEAU ainsi que du commissaire aux comptes H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002483/19.

(130002158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Immolangues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 46.712.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013002477/10.

(130002267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Innovations & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 80.255.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2013: -

- Il est constaté que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société arrivent à échéance
- Est confirmée la nomination de Monsieur VEIGA DA CRUZ DE SOUSA Joao Carlos demeurant au 8, Impasse St François, L-5535 Remich en tant qu'Administrateur, Administrateur délégué et Président du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.
- Est confirmée la nomination de Monsieur Garcia Morgado Mario de Lurdes demeurant au 6-12 Places d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant qu'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.
- Est acceptée avec effet au 2 janvier 2013 la démission de Monsieur Oliver Rahn en tant qu'administrateur de la société.
- Est acceptée avec effet au 2 janvier 2013 la nomination de Monsieur Calvo José, né le 27/01/1976 à Luxembourg, demeurant au 39 rue de la Libération, L-5969 Hesperange en tant qu' Administrateur en remplacement de Monsieur Oliver Rahn jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.
- Est confirmée la nomination de la société SEVE SA ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au n° B 82421 en tant que Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour Innovations & Services S.A.

Référence de publication: 2013002482/24.

(130002395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Sideralloys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 157.231.

I. Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163 Rue du Kiem à Strassen le 21 décembre 2012

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Romain THILLENS, en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et de procéder à son remplacement. L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, avec effet immédiat, Madame Brigitte DENIS demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Christophe BLONDEAU et du commissaire aux comptes HRT Révision S.A., ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIDERALLOYS S.A.

Référence de publication: 2013002751/20.

(130002162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Sitassur S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 151.711.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002753/10.

(130001563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Sideralloys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 157.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIDERALLOYS S.A.

Référence de publication: 2013002752/10.

(130002163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 03/01/2013.

Référence de publication: 2013002739/10.

(130001777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Serinya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 119.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002747/10.

(130002120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent de domiciliation

Référence de publication: 2013002754/14.

(130002216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Star German Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002769/10.

(130002175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Steeg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 116.815.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 03 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013002770/10.

(130002314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STONE S.A.

Référence de publication: 2013002771/10.

(130002404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Stader GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5440 Remerschen, 39, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 132.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013002767/11.

(130001701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 janvier 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013002750/13.

(130002144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Sanest-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 90.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002738/9.

(130001542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

T.G.A. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002779/9.

(130002002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

The Roman Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002794/9.

(130001579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

The Roman Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002795/9.

(130001580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.807.

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration du 18 décembre 2012

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Mersch, le 18 décembre 2012.

Nico AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013002657/12.

(130001681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.
